

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 18 décembre 2014

Date de convocation : le 11 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Fabrice AUFFRET, Rémi JAVOY

Pouvoir : Jérôme NALYWAJKO donne pouvoir à Danielle COROLEUR ; Katia COURTOIS donne pouvoir à Eric MAINARDI

Etait absent excusé : /

Stéphane MAROIS a été nommé Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 20 novembre 2014
2. Convention d'adhésion au service de Médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret – années 2015-2017
3. PEDT (Projet Éducatif Du Territoire)
4. Garderie périscolaire : étude de l'application du quotient familial
5. Point sur les commissions
6. Questions diverses

Madame le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- ⇒ Loyers de location des barnums et de la salle communale
- ⇒ Adhésion à Approlys (achats groupés)

Les membres émettent un avis favorable pour la modification de l'ordre du jour.

Madame le Maire passe à l'ordre du jour.

*** Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2014 :**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2014/72	Convention d'adhésion au service de Médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret : années 2015-2017
------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour répondre à la demande des collectivités territoriales et établissements publics affiliés, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret a, par délibération en date du 12 novembre 2009, créé un service de médecine préventive.

Créé en application de l'article 26-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, ce service, assuré par des médecins spécialisés et personnels qualifiés recrutés à cet effet par le Centre de Gestion, est mis à disposition des collectivités et établissements publics affiliés qui le demandent.

Les missions du service créé par le Centre de Gestion sont définies par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale ; elles correspondent à une mission d'intérêt général, et répondent à un but d'utilité sociale, puisque ce service permet d'aider les collectivités à assurer un suivi médical de qualité au titre de la médecine préventive de l'ensemble de leurs agents.

La présente convention a pour objet de déterminer les missions que le service de médecine préventive assurera au profit de la collectivité co-contractante.

Les missions du service de médecine préventive s'exercent dans le cadre de l'ensemble des dispositions réglementaires relatives à la santé au travail applicables :

1 - aux agents territoriaux de droit public :

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, et notamment l'article 108-2 nouveau,
- le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
- le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,
- le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

2 - aux personnels de droit privé :

- le Code du Travail.

Après présentation de la convention, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, telle qu'elle est présentée.

Délibération n° 2014/73	Approbation du PEDT
------------------------------------	----------------------------

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune doit se doter, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du Code de l'Éducation, qui formalise la démarche permettant à la commune de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs pour une durée de trois ans.

A cet effet, un avant-projet avait été élaboré en précisant le périmètre du territoire concerné, les données générales relatives au public concerné (nombre d'écoles, d'enfants concernés, etc.), les ressources

mobilisées (humaines et matérielles) et les domaines d'activités prévues (sport, activités culturelles et artistiques, éveil citoyen, etc.).

Le Groupe de Travail sur la réforme des rythmes scolaires s'est réuni le 15 décembre dernier ; le projet du PEDT a été présenté aux membres du groupe. Ce document est présenté ce soir aux membres du Conseil Municipal.

Francis Crochet demande ce qu'il en est de la possibilité d'inverser la journée sans NAP du Lundi avec le Vendredi, car il semblerait que cela correspondrait mieux aux besoins des parents. Martine Baudoin répond que cette réflexion sera étudiée par le COPIL (Comité de Pilotage) mais que si une modification d'organisation est approuvée, elle ne le sera de toute façon qu'à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Francis Crochet aimerait avoir des éclaircissements concernant le terme de « aucun regroupement communal » dans le paragraphe des contraintes du territoire : est-ce la bonne formulation, des études avaient-elles été portées dans ce sens avant la mise en place de la réforme ?

Madame le Maire précise qu'il y a bien eu concertation avec les communes du canton mais qu'aucune solution commune n'a pu aboutir.

Francis Crochet trouve d'ailleurs regrettable que l'intercommunalité ne soit pas plus investie par cette réforme. Martine Baudoin expose qu'il serait justement utile de faire le point avec la CCVA pour toutes les communes.

Après avoir détaillé le contenu de ce PEDT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le Projet Éducatif Territorial, dont un exemplaire est joint en annexe, et autorise Madame le Maire à le signer, ainsi que tous les actes y afférant.

Délibération n° 2014/74	Approbation des loyers de location des barnums et de la salle communale
------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Eric Mainardi expose aux membres que la Commission Vie associative et culturelle a travaillé sur les tarifs de location de la salle communale et des barnums ainsi que sur les cautions, lors de la réunion du 3 novembre 2014.

Les tarifs suivants sont proposés ce soir pour validation par le Conseil Municipal :

<u>POUR LES BARNUMS</u>	Ancien loyer	Nouveau loyer proposé à compter du 1^{er} janvier 2015
Petit barnum (6 x 8)	100 €	110 €
Grand barnum (6 x 12)	115 €	130 €
<u>Caution</u> : 300 € au lieu de 250 € actuellement		

<u>POUR LA SALLE COMMUNALE</u>	Ancien loyer	Nouveau loyer proposé à compter du 1^{er} janvier 2015
Habitants de Mézières	130 € été *	140 € été *
	150 € hiver *	170 € hiver *
Extérieurs à la commune	250 € été *	280 € été *
	270 € hiver *	310 € hiver *
<u>Caution</u> : 300 € au lieu de 250 € actuellement		
<u>Caution ménage</u> : 100 € au lieu de 60 € actuellement		
<u>Chauffage</u> : 30 € au lieu de 20 € actuellement		

* Période d'été : du 1^{er} mai au 30 septembre

* Période d'hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril

Les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, ces nouveaux tarifs de location de la salle communale et des barnums, à partir du 1^{er} janvier 2015.

Délibération n° 2014/75	Adhésion à APPROLYS
------------------------------------	----------------------------

Madame Baudoin prend la parole.

Alors que les collectivités doivent repenser leur mode de fonctionnement dans un contexte de raréfaction de leurs ressources et d'exigence légitime des concitoyens d'un usage toujours plus efficient des deniers publics, les départements du Loir-et-Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loiret ont créé la centrale d'achat territoriale APPROLYS sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP).

APPROLYS répond à 3 objectifs principaux rappelés dans ses statuts : la performance économique, afin de parvenir à des économies significatives ; la valorisation de l'économie locale ; le respect raisonné du développement durable.

APPROLYS a pour mission d'assurer la passation de marchés publics ou d'accords-cadres (recenser les besoins, organiser, rédiger et publier des marchés ou accords-cadres, dossiers de consultation et toutes les pièces administratives qui les composent) dans le domaine des fournitures ou des services pour le compte de ses membres, tout en leur laissant le soin de les exécuter (bons de commande, réception, stockage, etc).

C'est la possibilité pour chaque membre d'obtenir des prix plus intéressants grâce à la mutualisation des besoins tout en ayant recours à la procédure de la commande publique la plus adaptée.

De même, APPROLYS propose les types d'achats à mutualiser. Chaque adhérent est consulté sur les types de marchés à mutualiser, tout en restant libre de les confier à APPROLYS ou pas.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP), permet ainsi d'accueillir des catégories de membres très différentes et de toutes tailles (collectivités locales et autres structures publiques ou privées), sans frontière territoriale, et avec une sécurité juridique conforme aux prescriptions du Code des marchés publics. Il est garant de la liberté et de l'égalité d'accès à la commande publique ainsi que de la transparence des procédures.

La cotisation annuelle actuelle, fixée par l'assemblée générale d'APPROLYS est de 50 €.

Madame Baudoin rajoute enfin que la CCVA et les communes de Dry et Cléry Saint André y sont déjà adhérentes.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe de l'adhésion au 1^{er} janvier 2015 au Groupement d'Intérêt Public dénommé APPROLYS, dont l'objet est d'exercer une activité de centrale d'achat,
- prend acte que le montant de la cotisation annuelle correspondant à l'adhésion s'élève à 50 €, tel que fixé par l'Assemblée Générale d'APPROLYS du 20 mars 2014,
- prend acte que l'organe délibérant devra signer prochainement la convention constitutive et les conditions générales de recours d'APPROLYS.

Délibération n° 2014/76	Création de la Commission extra-communale de la Vie associative et culturelle
------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

Eric Mainardi soumet à la validation du Conseil la liste des personnes non membres du Conseil Municipal qui souhaitent intégrer la Commission extra-municipale de la Vie associative et culturelle.

Monsieur Nicolas Besançon sera intégré à la sous-commission "Faisabilité de la construction d'une salle communale".

Les conseillers municipaux sont membres de chaque sous-commission s'ils le souhaitent.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la création de cette commission.

Garderie périscolaire : étude de l'application du quotient familial

Madame Coroleur informe le Conseil Municipal que l'agrément DDCS pour le périscolaire vient d'être obtenu, ce qui donne droit à la prestation de service de la CAF, soit 0.50 € par heure.

Actuellement, l'Accueil de loisirs n'est pas agréé car pour obtenir cet agrément, le Conseil Municipal doit valider les tarifs de la grille fournie par la CAF, qui fait référence au quotient familial.

Comme l'Accueil de loisirs n'accueille actuellement que 9 enfants et que la CAF vient de recevoir de nouvelles directives pour classer l'Accueil de loisirs du Mercredi après-midi en périscolaire, le Conseil Municipal décide de ne pas demander l'agrément pour cette prestation.

En conséquence, le tarif voté en Juin 2014 pour le Mercredi après-midi est conservé.

POINT SUR LES COMMISSIONS

Martine BAUDOIN

Vie scolaire :

Martine Baudoin fait une synthèse de la rencontre entre parents, personnel communal et élus le 15 décembre dernier.

Une bonne quinzaine de parents s'était déplacée, et des réponses concrètes à leurs questions ont été apportées.

Selon quelques parents, une mauvaise ambiance aurait lieu au Restaurant scolaire entre les élèves et le personnel communal, en plus de soucis pratiques (plats froids, pas assez de quantités...).

Martine Baudoin dit vouloir rester vigilante quant à ces remontées d'informations car le personnel communal n'est pas en accord avec ces impressions.

Stéphane Marois fait ensuite un retour sur cette réunion : la présentation était limpide, seul la couleur de l'écran était néfaste à la lecture.

De plus, il souligne qu'il semble que l'activité soit surestimée au moment des NAP, c'est-à-dire que les enfants ne finissent pas toujours leur activité et le personnel le fait à leur place.

Madame Baudoin approuve cette remarque et explique que c'est un problème de temps.

Jérôme NALYWAJKO

En l'absence de Jérôme Nalywajko, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Garderie sera « hors d'eau » dans une semaine (toiture terminée et portes et fenêtres posées).

Pour cette garderie, la CAF vient d'adresser sa décision de financement : 95 000 € sous forme de subvention et 95 000 € en prêt de 10 ans sans intérêts, ce qui représente 40 % du coût de la construction.

Rémi Javoy souligne qu'il faut désormais penser à assurer le bâtiment.

Par ailleurs, Madame Coroleur informe les membres que Jérôme Nalywajko a des difficultés à obtenir des devis pour les réparations à effectuer sur le local du matériel.

Nathalie RIETH

Communication :

Nathalie Rieth dit avoir commencé la préparation du bulletin annuel pour une parution en Février 2015. Les rubriques seront les habituelles, en incitant en plus les habitants à consulter le site Internet de la commune, riche en informations.

Concernant le concours photos, le nom de la rubrique pourrait être « Mézières insolite » ; à réfléchir au sein de la commission.

Un appel d'offres sera lancé pour la composition du bulletin et sa mise en page.

Site Internet :

Nathalie Rieth pense à une nouvelle rubrique à créer sur le site Internet, pour les nouveaux arrivants (démarches à faire, adresses, téléphones, horaires...).

Agenda 21 :

Une réunion avec les coordinateurs a eu lieu afin de faire le point sur l'avancée du travail des groupes.

Proposition de mise en place de l'opération « Un fruit pour la récré » : ce projet porte sur la dégustation d'une pomme bio, offerte par la Municipalité, par les enfants de l'école, 1 fois par semaine, le Lundi.

Le coût de cette opération serait subventionné à 75 %. Les communes des Mézières et de Mareau s'associeraient pour concrétiser ce projet.

Eric MAINARDI

Les dernières manifestations de l'année se sont bien déroulées.

L'association "Les Loustics", organisatrice de l'arbre de Noël des enfants de Mézières, remercie la Municipalité pour son soutien logistique.

A noter également la bonne organisation du Téléthon qui a permis de récolter 2098.80 € de dons.

Merci à l'ensemble des participants, bénévoles et membres du Conseil Municipal qui ont oeuvré sans compter pour la réussite de cet évènement.

Petite ombre au tableau : le petit barnum a subi le coup de vent qui a traversé la commune dans la nuit du 11 au 12 décembre suivant la manifestation et deux poteaux sont vrillés ; ils seront à remplacer.

Dans ce cadre, il faudra également racheter deux poteaux de portes qui ont disparu et une fermeture éclair de bâche sera à réparer.

A noter enfin une rencontre avec les associations : Samedi 24 janvier 2014 à 10 h 30 en Mairie.

Prochaine réunion de la Commission Vie associative et culturelle : Lundi 12 janvier 2015 à 19 h 00 en Mairie.

Jacques DUFOURNIER

Prochaine réunion de la Commission Voirie : Mardi 13 janvier 2015 à 18 h 30 en Mairie.

Jacques Dufournier expose que l'installation faite dans le cadre des inondations par les eaux pluviales fonctionne bien.

La prise pour la saleuse a été installée sur le nouveau camion du Service Technique.

La prochaine tâche à accomplir est de faire un état des lieux des routes communautaires mal ou non entretenues à la CCVA.

QUESTIONS DIVERSES

- Maison Médicale de Cléry :

Madame le Maire présente succinctement l'état d'avancement du projet.

5 nouveaux élus – dont Madame Coroleur – font partie d'un nouveau groupe de travail qui n'avait pas participé, lors du précédent mandat. Le cahier des charges a été transmis à des programmistes, et c'est le cabinet Narthex d'Orléans qui a été choisi pour faire l'étude des 3 sites : neuf, ou rénovation de la Maison médicale existante, ou Sinclair Pharma.

- Demande d'aide de l'école Saint Marceau d'Olivet pour la scolarisation de 2 enfants de Mézières scolarisés à Olivet :

Les membres du Conseil émettent un avis défavorable pour le versement d'une aide.

- Tableau des effectifs :

Madame le Maire annonce que le tableau des effectifs sera à étudier lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

En effet, la prochaine réunion du Comité Technique, chargé d'étudier les demandes de création et de suppression de postes, aura lieu le 3 février 2015 ; les propositions du Conseil Municipal seront à transmettre avant le 12 janvier 2015.

- Vues aériennes de Mézières :

Madame Linger précise que diverses vues aériennes de la commune sont à disposition dans certains centres commerciaux.

Dates à retenir :

- Vendredi 19 décembre 2014 : Goûter des Anciens à Mareau
=> quelques élus participeront à la préparation de la salle dans l'après-midi

- Jeudi 8 janvier 2015 à 14 h 00 : Assemblée Générale de l'UNRPA à Mareau

- Lundi 12 janvier 2015 :

. 18 h 00 : réunion CCAS

. 19 h 00 : Commission Vie associative et culturelle

- Mardi 13 janvier 2015 à 18 h 30 : Commission Voirie

- Samedi 24 janvier 2015 à 10 h 30 : rencontre avec les Associations

- Mardi 10 février 2015 : session agricole (reprise d'exploitations agricoles et circuits courts)

- Dimanche 15 mars 2015 : Repas des Aînés

- Vœux du Maire des collectivités :

- * Vendredi 9 janvier 2015 à 19 h 00 : Dry
- * Samedi 10 janvier 2015 à 11 h 00 : Mareau aux Prés
- * Vendredi 16 janvier 2015 à 19 h 30 : Jouy le Potier
- * Samedi 17 janvier 2015 à 11 h 00 : CCVA à Jouy le Potier
- * Vendredi 23 janvier 2015 à 19 h 00 : Mézières
- * Jeudi 29 janvier 2015 : Cléry Saint André

Fin de la séance : 23 h 00

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 8 janvier 2015 à 20 h 30

Danielle COROLEUR	Martine BAUDOIN	Nathalie RIETH
Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI	Micheline LINGER
Nicole BOURGOIN	Stéphane MAROIS	Romuald GENTY
Francis CROCHET	Christophe DESCHAMPS	Fabrice AUFFRET
Rémi JAVOY		